

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 21 JANVIER 2016



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Excusés : 4

Absent : 1

Date de convocation : 15 Janvier 2016

L'an deux mille seize, le 21 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 15 janvier deux mille seize, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNE - Dominique CAPRON - Claude ROUSSEL - Pierre-Yves DOREZ - Sophie BOUDAILLEZ - Stéphanie DIZIERE - Clément GRUMETZ - Angélique DUBUS - Hélène BELY - Jean-Paul PLEZ - Chantal SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK - Marc NICOLAS.

Absents excusés : Mmes et MM : Nathalie JOLY (qui donne procuration à Monsieur Steeve VICART). Madame Imane STASIK (qui donne procuration à Monsieur Daniel Beaupère). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Marc NICOLAS). Jules SUIVENG (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ)

Absent : Fabrice AUBEL

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 21 JANVIER 2016

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

- 1 - Acompte sur subvention 2016 à la micro-crèche « Les Barbapapas »
- 2 - Acompte sur subvention 2016 à la MPT/CS de Rivery
- 3 - Questions diverses

1- ACOMPTE SUR SUBVENTION 2016 A LA MICRO-CRECHE « BARBAPAPAS »

Monsieur BOCQUILLON donne la parole à Monsieur BEAUPERE qui fait référence à la convention avec la micro-crèche « Les Barbapapas ». qui prévoit le calendrier du financement suivant :

- 30 % de la subvention de l'année N-1 seront versés en janvier 2016
- 40 % de la subvention de l'année N-1 seront versés en avril 2016
- Le solde de la subvention voté par le Conseil Municipal pour l'année N, sera versé en septembre 2016

Monsieur BEAUPERE rappelle le montant global de la subvention de 2015 soit 65158 €.

Monsieur PLEZ s'interroge sur ce montant en évoquant une atténuation de la subvention communale au prorata des recettes CAF versées par la CAF de la Somme. Monsieur BEAUPERE explique qu'il s'agit là de deux choses différentes. D'une part, il y a la subvention communale. D'autre part, La CAF de la Somme verse directement à la crèche la PSU (prestation de service unique) et directement à la mairie des prestations dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (28 688.10 € au titre de l'année 2015).

Monsieur PLEZ réinterroge l'assemblée au sujet de tarifs préférentiels pour les habitants de Rivery. Mme Bély précise qu'il est donné priorité aux habitants de Rivery puisque environ 95 % des enfants qui fréquentent la structure sont riverains. Monsieur le Maire précise le coût de revient par jour et par enfant est de 9 € ce qui est correct. (information donnée par la Caf de la Somme). Il n'est pas appliqué de tarif préférentiel.

Il est donc proposer de verser en janvier 2016 un acompte sur la subvention 2016 à la micro-crèche « BARBAPAPAS » équivalent à 30 % de la subvention 2015 soit 19 547 €.

Monsieur le Maire soumet le point au vote de l'Assemblée.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser en janvier 2016 un acompte sur la subvention 2015 à la micro-crèche « les Barbapapas » équivalent à 30 % de la subvention 2015, soit 19 547 € et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

Vote à main levée
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 21 JANVIER 2016

2- ACOMPTE SUR SUBVENTION 2016 A LA MPT/CS DE RIVERY

Monsieur BOCQUILLON donne la parole à Monsieur BEAUPERE qui fait référence à la convention avec la MPT/CS de Rivery qui prévoit le calendrier de financement suivant :

- 40 % de la subvention de l'année N-1 en janvier 2016
- 20 % de la subvention de l'année N-1 en mars 2016
- Le solde permettant d'atteindre la subvention de l'année N (votée au budget primitif de l'année N) en juillet 2016.

Monsieur BEAUPERE rappelle le montant de subventions 2015 d'un montant de 210 000 €.

De plus, Monsieur BEAUPERE évoque un point vu en commission de finances relatif aux TAP (temps activités périscolaires) dont la compétence est prise en charge par la MPT. Les TAP sont financés par la commune de Rivery (55 000 €/an).

La Caf de la Somme subventionne ces TAP à hauteur de 20 000 €. Mais cette somme est versée avec un décalage de plus d'un an (versement prévu en juillet 2016) ce qui mets la MPT en difficulté.

Monsieur BEAUPERE propose de faire une avance sur ces 20 000 € qui sera déduite du solde à verser à la MPT en juillet 2016, du moins dès que la MPT aura perçu cette somme.

Monsieur BEAUPERE récapitule

- Verser en janvier 2016 un acompte sur la subvention 2016 à la MPT/CS de Rivery équivalent à 40 % de la subvention 2015, soit $210\ 000\ € \times 40\ \% = 84\ 000\ €$.
- Verser en janvier 2016 une avance de 20 000 € au titre des TAP qui sera déduite du solde à verser à la MPT en juillet 2016.
-

Madame DIZIERE s'interroge sur la nécessité ou pas de faire une nouvelle convention, la réponse apportée est négative.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser en janvier 2016 un acompte sur la subvention 2015 à la MPT/CS de Rivery équivalent à 40 % de la subvention 2015, soit 84 000 ainsi qu'une avance de 20 000 € au titre des TAP et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité

3- QUESTIONS DIVERSES

Madame Dizière souhaite connaître les dates du vote du budget 2016. Une réponse collégiale est apportée soit fin mars début avril 2016. Monsieur Beaupère commence à travailler sur l'élaboration du budget, il est en attente d'éléments.

Monsieur Capron donne des informations au sujet du futur Pôle Culturel et Social. Il précise que les travaux extérieurs sont arrêtés actuellement pour intempéries et selon les informations météorologiques, les travaux devraient reprendre la semaine prochaine. Les travaux intérieurs quant à eux se poursuivent pour s'achever sauf contretemps fin février. L'occupation des locaux se fera ultérieurement puisque la « phase » sécurité (consuel, commission de sécurité etc..) doit être effectuée après la réception des travaux.

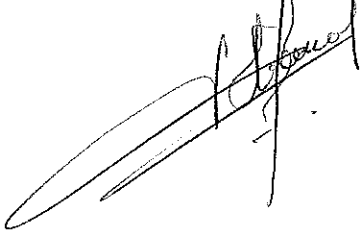
COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 21 JANVIER 2016

Il est confirmé à l'assemblée qu'une partie de la toiture est végétalisée.

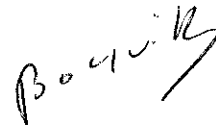
Monsieur Capron conclut en précisant que le retard pris sur le chantier dû à des problèmes techniques et météorologiques n'influe pas sur le prix du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le secrétaire de séance
Jean- Antoni STEFANIAK

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Stefaniak', written over a horizontal line.

Le Maire
Bernard Bocquillon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bocquillon', written over a horizontal line.